

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_03-DE
Reçu le 14/05/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – PETITE ENFANCE - CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » -
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION
D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, Maire, M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Julien PASQUINI

QUORUM : 14
PRESENTS : 18
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 28 avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_03-DE
Reçu le 14/05/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

III – PETITE ENFANCE - CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » -
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION
D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Madame Charlotte MARC, Conseillère Municipale, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget primitif,
Vu le projet de convention de financement de la crèche municipale « Les Petits Malins »,

Considérant que la crèche municipale « Les petits Malins », dont la mission est d'assurer l'accueil collectif d'enfants âgés de moins de six ans dans le respect des dispositions des articles R2324-16 et suivants du code de la santé publique, bénéficie chaque année d'une participation financière du département des Alpes-Maritimes.

Considérant que cette participation, dont le montant pour l'année 2025 s'élève à la somme de 24 866 €, et les modalités de versement sont définies dans la convention d'attribution s'y rapportant, qui prendra fin le 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE la passation d'une convention avec le Département des Alpes-Maritimes portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants-multi-accueil « Les Petits Malins » pour l'année 2025,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.